

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## relative à la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur les communes de Potelle, Louvignies-Quesnoy, Bousies, Gommegnies, et Bellignies

Par arrêté du président de la communauté de communes du pays de Mormal, a été prescrite une enquête publique portant sur la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur le territoire des communes de Potelle, Louvignies-Quesnoy, Bousies, Gommegnies et Bellignies.

**L'enquête publique se déroulera du 13 mars 2023 au 14 avril 2023 inclus** soit 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à l'antenne de la communauté de communes à Bavay, 59 rue Pierre Mathieu. Toute personne pourra écrire à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, 18 rue chevray, 59530 LE QUESNOY.

Tout renseignement utile peut être obtenu auprès du responsable technique du dossier : M Delcroix : [s.delcroix@cc-paysdemormal.fr](mailto:s.delcroix@cc-paysdemormal.fr)

Le dossier est consultable intégralement sur le site internet de la communauté de communes : [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr)

Rubrique : / Urbanisme / PLUi / Révisions allégées / 2022 / Enquête Publique

Le public est invité à déposer ses observations, suggestions et contrepropositions soit sur les registres disponible dans les locaux de la communauté de communes au 59 rue Pierre Mathieu, 59570 à Bavay, soit sur les registres déposés dans les communes de Potelle, Bousies, Louvignies-Quesnoy, Gommegnies, Bellignies, soit numériquement sur le site de la communauté de communes.

Conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement, le public pourra envoyer ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : [contactplui@cc-paysdemormal.fr](mailto:contactplui@cc-paysdemormal.fr), disponible sur le site : [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr)

Rubrique : / Urbanisme / PLUi / Révisions allégées / 2022 / Enquête Publique / Observations Propositions

Le commissaire enquêteur désigné par monsieur le président du tribunal administratif de Lille est monsieur Lebon Christian, retraité.

**Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures indiqués ci-après :**

**\*Lundi 13 mars 2023 de 10 h à 13 h à l'antenne de la communauté de communes, au 59 rue Pierre Mathieu à Bavay**

**\*Jeudi 16 mars 2023 de 14 h à 17 h en mairie de Potelle**

**\*Vendredi 24 mars 2023 de 9 h à 12 h en mairie de Bellignies**

**\*Vendredi 31 mars 2023 de 14 h à 17 h en mairie de Bousies**

**\*Vendredi 14 avril 2023 de 14 h à 17 h à l'antenne de la communauté de communes, au 59 rue Pierre Mathieu à Bavay**

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant toute sa durée, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique par courrier auprès du président de la communauté de communes du pays de Mormal – 18 Rue Chevray, 59530 Le Quesnoy. Le rapport d'enquête et les conclusions motivées de monsieur le commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au service planification de la communauté et sur son site internet. A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de la communauté de communes du pays de Mormal sera appelé à délibérer pour l'approbation de la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le président de la communauté de communes du pays de Mormal  
Guislain Cambier

